



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 11 décembre 2023

de SYLVIANE NOËL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Loup : La Sénatrice Sylviane Noël fait adopter un amendement pour préserver la trésorerie des éleveurs s'agissant des dispositifs de lutte contre la prédation ainsi que des crédits en faveur des départements pour réaliser un comptage fiable

Dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour l'année 2024, la sénatrice Sylviane Noël a déposé un amendement en faveur de la trésorerie des agriculteurs dans le cadre des dispositifs de lutte contre la prédation, adopté à une large majorité lors de la séance du 8 décembre dernier.

Le nombre de loup a presque doublé en un an d'après les chiffres communiqués par les autorités. L'animal semble gagner du terrain et se retrouve désormais sur la quasi-totalité du département de la Haute-Savoie. Cela se confirme dans les attaques : dans l'ensemble des départements alpins, en 2022, 12 500 animaux d'élevages sont morts, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 2021. Dans ce contexte, les agriculteurs doivent très souvent engager des dépenses très importantes pour se protéger.

Si ces dernières (gardiennage, clôture, chiens de troupeaux) sont indemnisées à hauteur de 80 % par l'Etat via le budget du deuxième pilier de la PAC, le versement des aides n'intervient qu'entre 6 et 12 mois après l'engagement de la dépense.

Pour les éleveurs, le fait d'avancer les frais le temps de l'instruction de leur dossier, notamment lorsqu'il s'agit de rémunérer un berger, les poussent très souvent à renoncer.

Pour la Sénatrice Noël, le système actuel a montré depuis longtemps ses limites et il était nécessaire que soit mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour ne pas fragiliser davantage la situation des agriculteurs concernés.

Selon elle, au-delà des aspects idéologiques de la problématique du loup, certains éléments essentiels de la politique de gestion de l'animal ne font pas l'objet d'une attention et d'un soin suffisants dans notre pays.

Elle explique que la gestion du loup est aujourd'hui basée sur la connaissance précise du nombre d'individus puisque le volume de prélèvements est fixé à 19 % de la population lupine estimée en France, et qu'il y a une nécessité de renforcer les moyens pour aboutir un comptage fiable.

Or, dans de nombreux départements, ce comptage fait l'objet de désaccords entre l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le monde agricole.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL – tél : 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianoel.fr

COMMUNIQUE de PRESSE

de SYLVIANE NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie

Elle rappelle qu'en Haute-Savoie, grâce à l'investissement massif du Conseil départemental, un comptage plus précis à l'aide de caméras thermiques et enregistreurs sonores, a révélé qu'il y aurait ainsi deux fois plus de loups que ce que l'on imaginait dans le département : 85 à 100 loups répartis en 23 meutes contre 35 à 40 loups selon les estimations des autorités.

Pour Sylviane Noël, aucune mesure ne peut répondre correctement aux attentes des éleveurs sans une méthode de comptage fiable. Aussi, dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour l'année 2024, elle a fait adopter un amendement qui vise à mettre en place un mécanisme d'avance de trésorerie en faveur des agriculteurs dans le cadre des dispositifs de lutte contre la prédation.

Cet amendement, qui reconnaît les difficultés auxquels les bergers font face, vise à abonder les crédits du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » pour mettre en place d'une part un mécanisme d'avance de trésorerie pour les exploitants agricoles qui souhaiteraient par exemple, embaucher un berger supplémentaire pour faire face à la prédation du loup, mais aussi pour permettre à chaque département touché par la prédation de réaliser des comptages fiables et par conséquent permettre un niveau de prélèvement conforme à la réalité.

La Sénatrice a espoir que ces dispositions, qui vont dans le sens des revendications des éleveurs depuis de nombreuses années, puissent être conservées par la commission mixte paritaire.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL – tél : 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianoel.fr